

Nombre de membres
en exercice :
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :
10

Membres excusés
avec procuration
3

Membres excusés
2

Membre absent
0

Séance du jeudi 27 février 2025
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-sept février de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Présidente

Présents : 10

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET,
Mme Josiane FORÊT, Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN,
Mme Maryse LOUIS, M. Raphaël SPADARO, M. Eddie WAESELYNCK

Excusés avec procuration : 3

M. Mathieu GARÉ, procuration à Mme Danielle GRUMET
Mme Dominique SCHNEIDER, procuration à Mme Josiane FORÊT
M. Fernand THUET, procuration à Mme Valérie MEYER

Excusés : 2

M. Gilbert GOEPFERT
Mme Catherine MATHIEU-BECHT

SOUS-PREFECTURE

- 6 MARS 2025

DE MULHOUSE

POINTS SPÉCIFIQUES À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

10. Remboursement des frais de réparation de la fibre optique en faveur d'un ancien locataire des Glycines.

Monsieur F., ancien locataire du logement n°2 à la Résidence Autonomie Les Glycines a fait intervenir la société SFR pour un dépannage sur la fibre défectueuse dans son logement.

Cependant, la panne a été détectée sur l'installation de la fibre optique, au niveau du faux plafond dans le couloir des communs. Il a été constaté que les câbles ont été endommagés par des nuisibles.

Ainsi, Monsieur F. sollicite le remboursement des frais de réparation engagé à hauteur de 150,00 €.

La facture SFR n°1919058571 du 18/09/24 a été réglée dans son intégralité par ses soins.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- de rembourser à Monsieur F. les frais engagés à hauteur de 150,00 € et d'imputer la dépense correspondante à l'article 62878 remboursement de frais à des tiers.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 28 février 2025

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :




Valérie MEYER